**Ville de Genève**
**Conseil municipal**

# P-167 A

*15 mai 2008*

## Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier Délices-Saint-Jean».

**Rapport de M. Pascal Rubeli.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 5 avril 2006 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie le 29 mai 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, ainsi que les 8 et 29 janvier 2007 et le 2 avril 2007, sous la présidence de M. François Sottas, afin d'étudier cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Olivia Di Lonardo, qu'elle en soit ici remerciée.

### Texte de la pétition

(Voir annexe.)

### Séance du 29 mai 2006

*Audition de M^me^ Véronique Broccard et de M. Maurice Lavergnat, pétitionnaires*

M. Maurice Lavergnat, président de l'Association Délices Intérêts, présente M^me^ Véronique Broccard, membre du comité de l'association. Il excuse le vice-président qui n'a pu être présent.

Leur démarche fait suite à la séance d'information de M. Christian Ferrazino, du 24 mars 2004, qui a réuni les habitants du quartier. Il a fait part de deux projets, dont l'un était absurde; quant au second, il ne va pas dans l'intérêt du quartier. M. Ferrazino a, soi-disant, eu le soutien des habitants du quartier, mais M. Lavergnat en doute, car il n'en a jamais été informé.

Il s'est aperçu de l'implication d'une association fantomatique, qui s'est trouvée difficile à contacter. Il a appris, par la suite, qu'il s'agissait de l'Association Délices-Voltaire, qui est un groupement de parents d'élèves des écoles du Seujet et de Necker. Cette association n'est pas représentative des habitants du quartier, et elle lui a fait comprendre qu'elle était «autophobe». Il est question d'aménagements qui suppriment des places de stationnement. De plus, cette association se préoccupe de la sécurité des piétons et personnes âgées. Il ne voit pas pourquoi elle a été approchée pour le projet d'une zone 30 km/h. L'Association Délices-Voltaire a été consultée pour ce projet durant près de deux ans. M^me^ Broccard a écrit à M. Ferrazino. Il n'a pas réussi à savoir qui, de la Ville ou de l'association, est entrée en contact avec l'autre.

Avec le Touring Club Suisse (TCS), Mme Broccard et M. Lavergnat ont organisé la pétition et ont obtenu 1202 signatures, uniquement de personnes habitant dans le quartier, et 400 personnes ont manifesté le désir de les soutenir. M. Lavergnat a été amené à créer l'association, car toutes les personnes ayant signé la pétition trouvaient le projet absurde. Il a été demandé l'implantation de verdure, mais cela ne règle pas les problèmes de sécurité du quartier. Ce projet va nuire à la qualité de vie du quartier. De plus, le coût de ce projet est inadmissible à l'heure actuelle. Il y a déjà un manque de places de stationnement.

Le motif de la pétition est qu'il n'y pas d'adéquation entre les besoins de la Ville de Genève et les habitants du quartier. Il est surpris que le projet ne tienne pas compte des spécificités du quartier. Au milieu des zones 30 km/h, on a laissé une rue à grande circulation, ce qui est dangereux. Le projet laisse une artère qui n'est pas du réseau primaire. M. Lavergnat souligne que les projets de la Ville de Genève, notamment aux Eaux-Vives ou aux Pâquis, ont transformé de jolis petits quartiers en déserts sociologiques.

Le projet de plantation d'arbres est complètement absurde, ils sont à proximité du parc des Délices, des aménagements de verdure proches du Rhône, de la rue des Tilleuls et des divers squares. Mais ce qui préoccupe le plus, c'est la suppression de 54 places de stationnement. Près d'une centaine de places ont été supprimées ces dernières années, en raison des arrêts de bus, de la création d'îlots et de la fermeture de la rue des Tilleuls. Il s'agit d'un procédé permissif et peu démocratique, car il est issu de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), par de simples suppressions, sans vote public, ni demande d'autorisation.

Sa position se justifie par la volonté de maintenir un équilibre dans le stationnement. Le quartier date d'avant la loi demandant une place et demie par logement, mais ils n'ont pas cet avantage. Il est important de préserver le stationnement, et il ne dirait pas non à la création de stationnements supplémentaires. Le projet occulte la Constitution genevoise, l'article 160 bis. Leurs amis refusent leurs invitations, car ils ne trouveront pas à se parquer.

Le 24 mars 2004, M. Ferrazino a justifié la suppression des places par l'existence du parking des Tilleuls, mais il est complet et n'est pas très sûr. Il y a eu des incendies de voitures ce dernier week-end. Il y aura une transposition de places bleues bon marché à des places privées à 165 francs par mois, ce qui n'est pas équitable, ni même sociable. De plus, ce parking n'est destiné qu'à des locataires privés.

Ce phénomène n'est pas exclusif à ce quartier, il s'étend à l'ensemble de la ville de Genève. Depuis 1999, 2469 places ont été supprimées, et il y en a 500 qui le seront, selon les projets en cours. M. Lavergnat invite la commission à empêcher ce projet et à éviter la diminution des places de stationnement. Il faut stopper

la politique antivoiture. Il demande que son association soit valablement consultée s'il y a un nouveau projet.

Il conteste la représentativité de l'Association Délices-Voltaire, et demande l'annulation des tractations. Il paraît que l'association a été convoquée la semaine dernière. Il faut éviter l'exécution des travaux. Les habitants du quartier font les frais, depuis le 15 mars, du laxisme administratif, car ils ne sont auditionnés que maintenant, alors que les services de l'Etat continuent les tractations.

Le problème de sécurité pourrait se résoudre par le simple marquage de trois stops. Il y a une maison pour personnes âgées, qui ont beaucoup de visiteurs. Il s'agit d'une maison juive et, lors des fêtes, ils bloquent 10 à 15 places, et cela dure parfois jusqu'à deux semaines. Ensuite, M. Lavergnat ne comprend pas pourquoi la rue des Délices n'a pas été mise en zone 30 km/h, car cela ne gênera pas les bus. Les bus ne roulent pas à plus de 30 km/h dans les deux sens.

M. Grand, commissaire socialiste, annonce être le vice-président de l'Association Délices-Voltaire et précise qu'elle a été fondée il y a cinq ou six ans. Il demande à M. Lavergnat s'ils ont, comme nouvelle association, contactés le Service de l'aménagement de la Ville de Genève.

M. Lavergnat explique s'être retrouvé devant un fait accompli et que, selon M. Menoud, rencontré le 13 mai 2006, l'Association Délices-Voltaire regroupe essentiellement des parents d'élèves s'occupant du Clos Voltaire et ne s'intéresse aucunement aux soucis des automobilistes.

M. Grand argumente que leur préoccupation est l'aménagement global du quartier, notamment par la création de zones 30 km/h. En ce qui concerne la rue des Délices, les TPG ont précisé que le trafic lié à cette régie ne permettait pas une telle création.

M. Grand précise encore que, lors d'une seconde réunion qui a eu lieu à la Maison de quartier de Saint-Jean, des propositions ont été soumises à la population qui a approuvé le projet. Un recours du TCS a été rejeté, compte tenu de l'amélioration qui allait être apportée.

M. Lavergnat précise alors que, lors de cette séance d'information, le projet a bien été soumis, mais qu'il n'a pas été demandé quels étaient les désirs de la population. Selon lui, M. Ferrazino a fait deux propositions absurdes, dont une qui aurait allongé le temps de parcours de vingt minutes pour se rendre à Carouge.

M. Lavergnat, malgré le fait qu'il soit en possession d'un macaron, trouve inadmissible qu'il ne trouve pas de place de parc, ce qui oblige les utilisateurs dans la même situation à se garer de manière sauvage. Il s'élève contre cet état de fait, qu'il juge scandaleux et antidémocratique, et a le sentiment que le seul objectif de cette façon de pratiquer a pour but de remplir les caisses de la Ville.

Un commissaire radical demande quand le parking des Tilleuls a été créé.

M. Lavergnat dit qu'il y a une dizaine d'années.

A la question du commissaire de savoir combien il contient de places de parc, M. Lavergnat répond qu'il y en a environ 400 places. Il précise qu'il a demandé des macarons supplémentaires qui lui ont été refusés.

M. Lavergnat, suite à une question, répond que son association a été créée le 22 mars 2005, en raison de la volonté de certains habitants du quartier suite à la pétition.

Un commissaire radical demande s'il a été convié à la première séance.

M^me^ Broccard répond qu'il y a eu un tout-ménage et que c'est par ce biais qu'elle a été la seule fois informée. Le magistrat avait alors précisé que l'Association Délices-Voltaire devait jouer un rôle dans la relation de communication avec la population.

M. Lavergnat relève qu'il n'y aurait pas eu besoin de pétition si les personnes s'étaient concertées.

Le président ouvre la discussion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose l'audition de l'OCM, afin d'avoir un bilan sur les places de stationnement.

M. Grand propose également d'auditionner M. Prina du Service de la mobilité avec qui son association a discuté. Il précise également qu'il n'est pas nécessairement contre cette pétition, qui relève d'un souci légitime des automobilistes.

Le président estime qu'il serait utile d'auditionner le magistrat, notamment en raison de la perception des habitants sur sa prestation.

Mises aux voix, les trois auditions sont acceptées, celles de MM. Ferrazino et Prina à l'unanimité et celle de l'OCM à la majorité moins une abstention socialiste.

**Séance du 8 janvier 2007**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Alexandre Prina du Service de la mobilité*

Le magistrat explique qu'il y a beaucoup de problèmes avec les places de stationnement, la mobilité en général, la qualité de l'air et le bruit, qui sont tous liés. Ce n'est pas par plaisir que l'on doit supprimer des places de stationnement; dans certaines zones 30 km/h, on les augmente et dans d'autres ont les diminue.

M. Prina indique que le seul quartier où des places ont été supprimées est précisément celui de Saint-Jean-Délices. Cela est en relation avec la création du parking des Tilleuls et, en effet, il s'agit de 120 places en surface supprimées contre 450 créées dans le parking.

Un commissaire des Verts précise que seulement un ménage sur deux possède une voiture et que, en supprimant des places de parc, cela rend de l'espace à la population. S'en rendent-ils compte?

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'il serait cohérent de pouvoir communiquer avec les habitants du quartier en amenant des solutions à leurs problèmes. Il pose également la question des relations entre la Ville et le Canton à ce sujet.

M. Ferrazino précise qu'il est impossible de vouloir habiter dans le centre-ville et de vouloir stationner sa voiture devant sa porte.

Une commissaire socialiste demande quelles sont les conséquences de l'aménagement d'une zone 30 km/h.

Le magistrat explique qu'il s'agit essentiellement de mesures de génie civil impliquant, notamment, des avancées de trottoirs, des gendarmes couchés, des coussins berlinois, etc.

Cette même commissaire demande si la Ville peut intervenir pour délivrer moins de macarons.

M. Prina, en précisant qu'il n'existe pas de limite de délivrance, indique que, dans ce secteur, il s'agit du macaron J, et qu'il a déjà été procédé à des suppressions.

**Séance du 29 janvier 2007**

*Audition de MM. Daniel Viale, chef de l'aménagement routier à l'Office cantonal de la mobilité, Guillaume Zuber et Chris Monney, juristes de l'OCM*

M. Zuber annonce que l'OCM a déjà été auditionné par le Grand Conseil. Il a amené le plan de l'aménagement de la zone 30 km/h de Saint-Jean et des Délices. Le texte de la pétition dit que 54 places de stationnement ont été supprimées, mais le chiffre est faux et ne tient pas compte de la création des places des deux secteurs. A Saint-Jean, il y a une diminution de 23 places de zone bleue contre de nombreuses places pour deux-roues. Aux Délices, 23 places pour véhicules en moins et également des places en plus pour les deux-roues, donc plus de 170 places deux-roues sur les deux zones. Le projet de zone 30 km/h de Saint-Jean date d'il y a sept ans. Le TCS et d'autres avaient fait recours le 2 octobre 2002 contre la création de la zone 30 km/h. Le 26 novembre 2003, le Conseil fédéral avait approuvé la zone 30 km/h.

La situation est restée figée et le plan que la commission a sous les yeux est le même que celui qui a été approuvé à l'époque. Dans le cadre de l'examen et l'étude de ses projets, l'OCM essaye toujours de réduire au minimum les places de stationnement, mais ce n'est pas toujours possible, comme dans ce cas, lorsqu'il y a des places en épi.

Pour les futures zones 30 km/h en préparation, ils prévoiront plus de places en général. Le but est de faire au mieux mais, dans ce cas, il est impossible de conserver beaucoup de places au vu des largeurs des rues.

Un commissaire des Verts demande quels sont les objectifs d'une zone 30 km/h et s'il est exact qu'il faut supprimer des places en surface pour construire un parking souterrain.

M. Zuber répond que l'objectif d'une zone 30 km/h est de permettre une meilleure convivialité dans le quartier, un mélange plus harmonieux des différents modes de transport, mais qu'il faut respecter les volontés des uns et des autres. Le but n'est absolument pas de supprimer des stationnements, mais de maintenir au mieux le nombre de places. Pour le parking des Tilleuls, il ne sait pas si la condition à l'autorisation de construire était celle que ce commissaire mentionne. Il transmettra l'information demandée.

Une commissaire libérale se demande si la réglementation des zones 30 km/h ne devrait pas être mieux communiquée à la population, car il y a des pétitions qui en demandent et d'autres qui les contestent. Il faudrait un moyen d'informer la population des projets à propos des zones 30 km/h pour éviter que l'on produise encore de nombreuses pétitions à ce sujet.

M. Zuber répond qu'il n'est pas dans leur compétence de prévoir la planification des zones 30 km/h. L'OCM a des tâches d'autorité décisionnelle, mais pas de réalisation. La Ville a une force de proposition.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'il est curieux d'opposer les places pour véhicules à celles des deux-roues, de même que la décision de remplacer les unes par les autres.

M. Zuber explique que, lorsque l'on examine la construction d'une zone 30 km/h, plusieurs facteurs entrent en compte: l'aménagement, les différents stationnements, les endroits les plus adaptés selon la topographie pour les places. Les unes ne remplacent pas forcément les autres.

M. Viale ajoute que le quartier de Saint-Jean est assez particulier, car sa topographie est particulière et il y a, entre autres, de nombreuses écoles.

M. Zuber dit que, de surcroît, la Ville organise des consultations pour les habitants; cependant, il ne sait pas si les habitants y participent. Par ailleurs, ils ont constaté de nombreux deux-roues sur les trottoirs et c'est pour cette raison qu'ils ont trouvé judicieux d'augmenter le nombre de places pour ces véhicules.

Une commissaire socialiste demande s'ils ont une idée du nombre total de places en surface dans le périmètre des quartiers de Saint-Jean et des Délices.

M. Viale répond qu'il y a environ 750 places.

Cette même commissaire indique que la commission des pétitions a reçu une lettre du président de l'Association Délices Intérêts qui dit que le plan d'aménagement prévu qui leur a été remis par l'OCM le 23 décembre est très différent de celui déposé en demande d'autorisation. Il demande à être réentendu. La commissaire aimerait des précisions à ce sujet.

M. Zuber dit qu'il y a beaucoup de confusion dans la lettre que les personnes ont rédigée, et qu'ils n'ont peut-être pas la bonne version du plan, dont la dernière date du 15 juin 2005.

Un commissaire libéral aimerait savoir où demander un historique de l'évolution du nombre de places en ville de Genève.

M. Zuber répond que l'OCM a produit un document de l'évolution du stationnement sur la voie publique dans le centre de Genève de 1985 à 2004, qui se trouve sur un site dont il transmettra l'adresse. Cela prend en compte le stationnement en surface mais non pas souterrain, ni le stationnement privé sous les immeubles, car ils n'ont pas accès aux chiffres.

Une commissaire radical demande si, lorsqu'ils font les plans de quartier, ils travaillent avec le Service des automobiles et de la navigation.

M. Viale explique qu'ils travaillent avec l'Observatoire qui connaît tous les numéros de plaques ainsi que toutes les autres informations dont ils ont besoin.

La commissaire radicale fait remarquer que les habitants ne délaissent pas la voiture pour le scooter, ils gardent souvent les deux.

M. Zuber dit que l'espace à aménager n'est pas extensible: au bout d'un moment, il n'y a physiquement plus de places.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande ce qu'il en est des parkings privés en surface.

M. Zuber répond qu'il n'en sait rien, car il n'existe aucune obligation légale pour obliger à fournir ces données.

Une commissaire socialiste déclare qu'il y a un risque, lors de la création d'une zone 30 km/h, de suppression de passages pour piétons.

M. Zuber confirme, en effet, qu'ils prévoient la suppression des stops et des passages pour piétons dans certains carrefours. Néanmoins, aux alentours des écoles et où il est nécessaire, ils ne les suppriment pas. Dans le cas de Saint-Jean,

il y a beaucoup d'écoles dans une petite surface, ce qui empêche de supprimer les passages pour piétons. Le but d'une zone 30 km/h est d'obliger les voitures à rouler lentement et à laisser la priorité aux piétons. Une baisse de vitesse entraîne une baisse des accidents, l'exemple est marquant dans le quartier Cluse-Roseraie. Bien sûr, les projets évoluent au fil du temps s'il y a des modifications à apporter.

Un commissaire du Parti du travail demande quel est le taux de remplissage du parking des Tilleuls. Il explique que, au chemin Calas, il y a un grand parking privé, qui n'est pas rempli, car les habitants préfèrent se garer sur la piste cyclable pour ne pas payer.

M. Zuber dit que la Fondation des parkings est apte à répondre à cette question.

*Lecture de la nouvelle lettre des pétitionnaires*

Le président demande à la commission si elle leur accorde une autre audition.

Un commissaire démocrate-chrétien est pour, étant donné qu'ils ont visiblement des compléments à apporter.

Un commissaire des Verts ne voit pas ce que cette audition pourrait amener comme éléments nouveaux.

Une commissaire socialiste confirme qu'ils ne parlent, en effet, pas d'éléments nouveaux.

Cet avis est partagé par le Parti radical.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande ce qu'étaient les conseils que le président a communiqués aux pétitionnaires.

Le président répond qu'il a proposé aux pétitionnaires d'écrire une lettre s'ils avaient des éléments nouveaux à ajouter, et qu'il refuserait toute nouvelle audition. Cela pour ne pas créer de précédent.

Le président constate que la majorité de la commission est d'accord pour ne pas faire de nouvelles auditions et ajoute que la réponse sera formulée avec attention.

**Séance du 2 avril 2007**

La majorité des commissaires, à l'exception des groupes démocrate-chrétien et radical, étant en faveur du classement de cette pétition, il en est fait ainsi.

**PETITION**.....*signez et faites signer !*

# Contre la suppression de places de stationnement dans mon quartier

**Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève**
**Au Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Le 1er juillet 2005, la Ville de Genève a mis à l'enquête publique un projet de zone 30, qui prévoit la suppression de 30 places de stationnement dans le « petit quartier » des Délices. En parallèle, 24 places supplémentaires seront supprimées dans la zone 30 voisine de la rue de Saint-Jean.

Les habitants du quartier, qui n'ont pas été valablement consultés sur ce projet, sont consternés d'apprendre que les autorités aient décidé de **supprimer 54 places de stationnement** dans le quartier, situé dans la zone « J » macaron (Saint-Jean) alors qu'il manque cruellement de places pour les habitants et visiteurs.

La Ville de Genève prévoit également d'aménager plusieurs coussins berlinois dans le quartier alors que le choc des amortisseurs des voitures sur ces surélévations de chaussée provoque du bruit et des nuisances pour le voisinage. Ce projet est d'autant plus regrettable qu'il est possible de créer des places de parc tout en faisant ralentir les automobilistes grâce à l'aménagement de places stationnement en épis de manière alternée sur la chaussée. Visiblement cette solution semble volontairement être écartée puisque selon les données officielles du Canton, **2469 places de stationnement de surface ont été supprimées au centre-ville entre 1990 et 2004, dont 1132 depuis l'an 2000. De plus, 500 nouvelles places sont appelées à disparaître selon les projets en cours de procédure.**

Il est très inquiétant de voir cette évolution défavorable du stationnement alors que la Constitution genevoise nous garantit précisément le libre choix du mode de transport ainsi qu'une organisation du stationnement répondant à nos besoins.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

1. **Empêcher la réalisation du projet d'aménagement dans notre quartier tel qu'il est prévu**
2. **Prendre les mesures nécessaires pour éviter une diminution des places de stationnement dans notre quartier**
3. **Stopper cette politique anti-voiture qui ne vise qu'à punir les détenteurs de voitures qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'avoir un parking privé**
4. **Mettre fin à la suppression constante des places de stationnement à Genève**

**Remarque: tout un chacun peut signer une pétition, qu'il ait le droit de vote ou non**

| | Nom et prénom | Adresse (rue et n°, NP et localité) | Signature |
|---|---|---|---|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |